

Année scolaire 2023/2024

DOSSIER D'INSCRIPTION LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Nom et Prénom de l'élève :

Photo d'identité

Cochez la case corr	espondante à votre	e affectation :		
◯ 2 ^{nde} GT	◯1 ^{ère} Go	énérale	○ T ^{ale} Générale	
2 ^{nde} GT EURO	◯1 ^{ère} G	énérale EURO	○ T ^{ale} Générale EURO	
		D	○ T ^{ale} TSTI2D	
	◯ 1STD2	2A	○ T ^{ale} TSTD2A	
Sexe: F□ M□	Age :	Né (e) le ://	A:	
Adresse :		Code Postal / Comm	une :	
N° de téléphone :		Courrier(e-mail) :		
Boursier Oui Demi-Pensionnaire	Non □ Interne □	Externe 🗆		
Représentant légal 1				
Nom et Prénom :		Lien de parei	nté :	
Adresse :		Code Postal / Comm	une :	
N° de téléphone (<i>Obligatoire) :</i>				
Représentant légal 2				
Nom et Prénom :		Lien de parei	nté :	
Adresse :		Code Postal / Comm	une :	
N° de téléphone :		Courrier(e-mail) :		
Autre personne à cor	ıtacter			
Nom et Prénom :		Lien de pare	nté :	
N° de téléphone :		Courrier(e-mail) :		

2^{nde}

Parcours scolaire

LV1	\bigcirc	Anglais	Allemand		
LV2	\bigcirc	Anglais	Allemand	○ Italien	Espagnol
	Une o		s enseignements généra	/ ou	
Enseig	gnemer	nt optionnel ge	néral :	Enseignement optionnel te	chnologique :
◯ Thé	s plasti éâtre ngue viv		ı / espagnol (3h) ise	 Sciences de l'ingénieur (S technologique (CIT) Santé et social Biotechnologies Management et gestion Sciences et Laboratoire 	I) et création innovation
			PARCOURS	SPECIFIQUES	
○ Par	cours S	TD2A, option	CCD → 6h **	○ Parcours DNL SI / NSI →	2h
O Par	cours S	TI2D → 4h **		○ Parcours DNL Maths → 1	.h

○ Parcours sportif Futsal → 3h **

○ Parcours sportif Roller Hockey → 3h **

○ Parcours sportif Foot-Américain → 3h **

○ Parcours santé → 1h

^{**} Ces parcours sont soumis à une sélection, toute inscription doit être validée par la Direction

$\mathbf{1}^{\text{\`ere}}\,\boldsymbol{/}\,\mathbf{T}^{\text{ale}}$ **Parcours scolaire**

LV1	\bigcirc	Anglais	○ Allemand		
LV2	\bigcirc	Anglais	Allemand	○ Italien	Espagnol
			Spécialité	és 1G & TG	
			ents de spécialité à déter lu 3 ^{ème} trimestre :	rminer dans la liste ci-dessou	us, après validation par
			ents de spécialité à déte u 3 ^{ème} trimestre :	rminer dans la liste ci-desso	us, après validation par
○ Scie	nces de	e l'ingénieur (S	SI) Numé	érique et sciences informatio	ղues (NSI)
○ SVT			○ Math	ématiques .	
O Phys	sique /	Chimie	○ Histoi	ire-géo, géopolitique et scier	nces politiques (HGGSP)
	: Anglai	is	○ Scienc	ces économiques et sociales	(SES)
○ Arts	plastiq	lues	○ Huma	anité, littéraire et philosoph	ie (HLP)
			Spécialit	és TSTI2D	
◯ SIN ·	→ systè	ème d'informa	ation et du numérique		nstruction
○ EE -	> énerg	gie et environn	nement	○ ITEC → innovation tech conception	nologique et éco-
		į.	Enseignements complén	nentaires toutes sections	
		Parcours spé	cifiques	Options fac	cultatives
○ Parc	ours sp	oortif Futsal >	3h **	Option EPS	
○ Parc	ours sp	oortif Roller Ho	ockey → 3h **	○ Arts plastiques	
○ Parc	ours sp	ortif Foot-Am	éricain → 3h **	○ Théâtre	
○ Parc	ours sa	anté → 1h		Cangue vivante C: Italie	n / espagnol (3h)
○ Parc	ours D	NL SI / NSI ***	·	Cangue des signes franç	aise
○ Parc	ours D	NL Maths → 1	h ***		

^{**} Ces parcours sont soumis à une sélection, toute inscription doit être validée par la Direction *** Ces parcours sont proposés uniquement en 1^{ère} et T^{ale} générales

Cadre réservé au lycée
Pièces jointes au dossier
O Dossier d'inscription rempli avec photo
○ Fiche intendance + RIB
○ Fiche infirmerie + copie carnet vaccination
○ Formulaire d'autorisation d'utilisation de l'image personnelle
○ Charte informatique
Numéro de carte HDF (pour les redoublants uniquement)
O Photocopie de l'extrait de jugement en cas de séparation des parents
O Photocopie recto/verso de la pièce d'identité de l'élève
Attestation de recensement et/ou certificat individuel de participation à la journée de défense et citoyenneté
Omi-pension au ticket:
 pour l'achat de la carte et de 10 repas, préparer un chèque de 45,50€ en indiquant nom, prénom, classe
• ou chèque de 38,50€ si en possession de la carte
Candidature à l'internat (si besoin et dûment complétée)
Avis d'affectation pour les élèves des établissements extérieurs
Certificat fin de scolarité pour les élèves des établissements extérieurs (EXEAT)
Demande de transports scolaires :
L'imprimé vous sera remis à l'inscription
BUS AMETIS : formulaire à télécharger directement sur le site internet du lycée
POUR LES ELEVES EXTERNES OU DEMI-PENSIONNAIRES RESIDANT DANS LA SOMME :
SNCF : imprimé à télécharger sur le site du transporteur
CAR : imprimé à télécharger sur le site du transporteur

FICHE FINANCIÈRE - INTENDANCE

<u>Elève</u>				
NOM:PRENOM:				
Date de naissance :				
Boursier: Oui □ Non □				
Coordonnées des parents o	ou du responsable légal			
<u>Père</u> : NOM – Prénom :				
Adresse:	······································			
Code postal: Ville:				
Téléphone :Po	ortable :			
Date et lieu de naissance :				
<u>Mère</u> : NOM – Prénom :				
Adresse:				
Code postal: Ville:				
Téléphone : Po	ortable:			
Date et lieu de naissance :				
Coordonnées du resp (à ne remplir qu'en cas de placement judiciair				
NOM – Prénom :	***************************************			
Adresse:				
	we into www.iimia.wisi.cose-ordisad-de-in-ordisan-do-use-ordisa-ind-distribucturi retis-ordis avent-ordina tod s			
Code postal :				
Téléphone :				
Inscription au service de restauration et d'hébergement Merci de vous reporter à la fiche de renseignements aux familles « Internat et restauration » pour plus d'informations (type de prestations offertes et modalités d'accueil).				
Cocher ci-dessous la case correspondant au régime choisi :	*			
Demi-pensionnaire au ticket Paiement des repas à l'unité à condition d'alimenter la carte de restauration à hauteur de 10 repas minimum (soit 38,50 € ou 45,50 € achat de carte compris) Signature des parents ou du responsable légal, attestant l'exactitude des renseignements indiqués cidessus :				
☐ Interne Comprend la nuitée, le petit-déjeuner, le déjeuner, et le	× ×			
diner, 5 jours par semaine et 4 nuits				
☐ Externe L'élève externe n'a pas accès à la cantine	Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) à la présente fiche financière			



FICHE INFIRMERIE 2023 2024

Classe :

Nom: Prénom:	
Né(e) le : / / à Nationalité :	
Régime : Interne Demi-pensionnaire Externe Dernier établissement fréquenté pour les nouveaux élèves :	
Représentant(s) légal (aux) ou tuteur : NOM(S) et Prénom(s) :	
Adresse:	
Code Postal: Ville:	
N° de téléphone (en cas d'urgence) :	
Email:	
En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence ver l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital accompagné de sa famille.	5
MEDICAMENTS:	
Autorisez-vous l'infirmière de l'établissement à donner à votre enfant après avoir établi un diagnostic infirmier, médicaments suivants :	les
Paracétamol, Spasfon, Smecta, Ibuprofène (migraine, règles douloureuses uniquement), Pastilles pour la gorge, Vo (nausées), Euphytose (stress), Polysiane (brûlure estomac), Citrate de betaïne (digestion lourde). (Biffer ceux que ne souhaitez pas) Tous ses médicaments sont délivrés sans ordonnances en pharmacie. Médicaments: si l'élève doit prendre un traitement au Lycée, celui-ci doit être remis à l'infirmière avec l'ordonnes informations confidentielles à envoyer sous enveloppe cachetée et adressée à l'infirmerie du lycée. Merci Oui Non (entourer la réponse) Signature:	ous
EN CAS de MALADIE (cocher)	
☐ Diabète ☐ Épilepsie ☐ Hémophilie ☐ Maladie digestive ☐ Pathologie auditive ☐ Spasmophilie ☐ autres à préciser :	
Allergie(s): la ou lesquelles:	
Allergie(s): la ou lesquelles: Préciser si traitement en cours: Un PAI a-t-il déjà été mis en place: □ oui □ non Un suivi psychologique est-il en place?	
Préciser si traitement en cours : Un PAI a-t-il déjà été mis en place : □ oui □non Un suivi psychologique est-il en place ?	
Préciser si traitement en cours : Un PAI a-t-il déjà été mis en place : □ oui □non Un suivi psychologique est-il en place ? EN CAS de TROUBLES DU LANGAGE (cocher) _ Dyslexie	
Préciser si traitement en cours : Un PAI a-t-il déjà été mis en place : □ oui □non Un suivi psychologique est-il en place ? EN CAS de TROUBLES DU LANGAGE (cocher)	ı p)

A Fournir les photocopies suivantes uniquement pour les NOUVEAUX ELEVES : Vaccinations, PAP et GEVASCO

LYCÉE EDOUARD BRANLY AMIENS

RENSEIGNEMENTS aux FAMILLES

Rentrée scolaire 2023 / 2024

INTERNAT ET RESTAURATION

Classes du Second degré et de BTS

INTERNAT ET RESTAURATION

I. Tarification:

Pour l'année civile 2023, les tarifs annuels d'internat et de restauration ont été fixés par le conseil régional des Hauts de France comme suit :

	tarifs applicables pour l'année civile 2023	Nombre prévisionnel de jours de fonctionnement
• Internes 4 nuitées	1370,00 €	137
② Demi-pensionnaires « au ticket »	prix unitaire du repas 3,85 €	

Ces tarifs annuels en cours d'application à la rentrée scolaire 2023 / 2024 sont susceptibles d'être modifiés à compter du 1^{er} janvier 2024.

- Les élèves paient le forfait d'internat par trimestre sur facture. Le prix de la carte de self est inclus dans le forfait. Le tarif forfaitaire annuel fixé est réparti sur les trois trimestres de l'année en fonction du nombre prévisionnel de jours de fonctionnement effectif du régime au cours de chaque trimestre.

 Tout trimestre commencé est dû en totalité.
- 2 En dehors des internes, les élèves qui souhaitent manger à la cantine doivent créditer des repas sur leur carte de restauration.

Le montant minimum pour chaque rechargement est de 10 repas soit 38,50 euros. Bien sûr, il est possible de verser un montant supérieur.

Lors du premier achat, une carte facturée au prix de 7 € leur sera délivrée.

Pour les nouveaux élèves, le premier versement est donc de 45,50 € minimum.

Afin de garantir le bon fonctionnement du service de restauration, l'établissement impose aux élèves de déposer leur règlement à l'intendance par chèque ou espèces 48h à l'avance.

Les demi-pensionnaires, internes ont la possibilité d'accéder à la restauration sans carte en présentant le QR code via leur téléphone depuis l'ENT.

Tout changement de catégorie doit être demandé 8 jours avant le début du trimestre concerné par lettre adressée au chef d'établissement.

La carte d'accès au self est valable pour toute la scolarité de l'élève. Tout remplacement de carte sera facturé 7 €.

ELLE EST NOMINATIVE ET PERSONNELLE : AFIN DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE, IL EST INTERDIT DE LA PRETER OU DE LA CEDER.

II. Remises d'ordre pour les internes :

Des remises d'ordre sur le tarif de l'internat sont accordées de plein droit ou sous conditions dans le cadre fixé par le conseil régional des Hauts de France :

- a. Remise d'ordre accordée de plein droit sans que la famille en fasse la demande, et dès le premier jour dans les cas suivants :
- Fermeture des services de restauration et/ou d'hébergement sur décision du chef d'établissement
- Décès d'un élève
- Exclusion d'un élève par mesure disciplinaire ou retrait de l'établissement sur invitation de l'administration
- Participation à une sortie pédagogique ou à un voyage scolaire organisés par le lycée pendant le temps scolaire lorsque le lycée ne prend pas en charge la restauration ou l'hébergement
- Stage en entreprise ou séquence éducative prévus par le référentiel de formation.
- b. Remise d'ordre accordée sous conditions sur demande expresse, accompagnée le cas échéant de pièces justificatives (dans les trente jours suivant le retour) dans le cas où l'élève :
 - Change d'établissement scolaire en cours de période,
 - Change de catégorie en cours de période pour raisons de force majeure dûment justifiées (maladie...). La décision est prise par le chef d'établissement,
 - Est absent dans le courant de l'année scolaire pour des raisons majeures dûment constatées.

Aucune remise d'ordre n'est accordée pour raisons médicales, lorsque la durée de l'absence est inférieure à 5 jours consécutifs.

III. <u>Informations relatives à l'internat :</u>

Le lycée propose des chambres meublées d'un lit, d'une armoire et d'un bureau par élève. Toutes les autres fournitures sont à la charge des familles, comme l'entretien du linge et la fermeture de l'armoire par l'usage d'un cadenas.

CIRCULATION DES VEHICULES AUTOMOBILES

=========

L'entrée, la circulation et le stationnement des véhicules automobiles sont interdits dans la Cité Scolaire quel que soit le régime d'hébergement.

INTERNE à Branly l'an passé? Dortoir? Chambre? : Classe :	Portable de l'élève (obligatoire):	Téléphones Parents (joignable après 18h) :
CS 69003 80094 AMIENS cedex 03	Internat Edouard BRANLY 70, bvd de Saint Quentin	

Code postal / Ville

Adresse

CLASSE ou NIVEAU (à la rentrée prochaine) :

Mail: internat.branly@ac-amiens.fr Téléphone : 03 22 53 41 08

Mail : viescolaire.branly@ac-amiens.fr

A remettre en chaîne d'inscription

Ou à envoyer à

Mme PIETREANU

 \cap

D

Ш

NOM, Prénom de l'élève

L'inscription a

l'internat

S n

fait

a

limite

Δ

cloture

criptions,

пn dans

courrier

sera

Lycée des Métiers DU DESIGN & DES TECHNOLOGIES EDOUARD BRANLY

DEMANDE **D'INSCRIPTION PREBAC**

L'accueil à l'internat se fera dans la limite des places disponibles.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

A prévoir le jour de la rentrée :

- Drap/Couverture ou couette
- Oreiller/Traversin et sa taie
- 1 cadenas pour l'armoire
- Lampe de chevet si besoin
- IDENTIFICATION DE LA VALISE

IMPORTANT

LA REPONSE A LA DEMANDE D'INTERNAT SE FERA PAR COUR-RIER AU PLUS TARD LE 12 JUILLET, SUITE A LA DECISION DE LA COMMISSION, APRES CLOTURE DES INSCRIPTIONS (4 juillet pour les prébacs).

Toute demande d'internat pré-bac reçue après le 4 juillet, ne pourra pas être prise en compte (liste d'attente).

Veillez à envoyer cette demande rapidement par courrier ou par mail: viescolaire.branly@ac-amiens.fr

Internat Edouard BRANLY

L'internat du Lycée Edouard Branly dispose de 270 lits sur 2 bâtiments.

4 dortoirs de filles, et 5 dortoirs de garçons pour les classes pré-bac.

12 places de garçons à GAND et 1 dortoir de filles pour les classes post-bac.

Les élèves sont répartis dans des chambres de 4.



L'internat est un service permettant d'offrir aux élèves un encadrement propice aux études et favorisant la réussite scolaire.

Ouvert du Lundi 7h30 au vendredi 18h30, l'internat Edouard Branly est fermé le week-end.

Ses horaires d'ouverture en semaine sont:

Lundi matin de 7h30 à 8h45 Lundi au Jeudi de 18h à 7h45 le lendemain Vendredi soir de 17h à 18h30

Téléphone : 03 22 53 41 09

Valable pendant ces horaires

les Ф ıvoyé pla \circ es മ X ux familles. 1 Demande d'inscription réceptionnée le

Journée d'un élève interne

945 : |6∧6∟

7h2o : tous les élèves ont quitté l'internat pour se rendre au Self

8hoo: heure limite pour passer au self

8hoo—18hoo : Journée de cours

17h00 : ouverture du T3 (bureau, foyer, télé, études) et du Bât.D

18hoo: Ouverture des dortoirs

18hoo—18h30 : pointage des élèves auprès du Maître d'Internat du Dortoir

18h30—19h10: passage au self (horaires de Branly)

ACTIVITES HORS INTERNAT

possibles, selon règlementation Sorties culturelles ou sportives

en chambre, en fonction des jours, Elle a lieu soit en salle d'étude, soit

des dortoirs, du niveau

ETUDE OBLICATOIRE POUR TOUS

Z1hoo: ACTIVITES AU SEIN DE L'INTERNAT



CHARTE INFORMATIQUE DU LYCEE BRANLY

Ce texte, associé au règlement intérieur, a pour but :

- de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques du lycée
- de sensibiliser les usagers aux problèmes de sécurité informatique
- de les informer sur les textes et la législation en vigueur.

Cette charte s'applique à tout utilisateur des moyens informatiques du lycée, qui s'engage à la respecter.

• Accès aux ressources informatiques

L'utilisation des moyens informatiques du Lycée Branly est possible à l'ensemble du personnel permanent ou temporaire et aux élèves du lycée. Toutefois, chaque utilisateur doit au préalable accepter les termes de la présente charte en y apposant sa signature.

L'utilisation des moyens informatiques est soumise à autorisation préalable. Cette autorisation se concrétise par l'ouverture d'un compte. Ce compte est personnel, le titulaire s'engage à ne pas divulguer le mot de passe associé. De la même façon la connexion de tout matériel personnel sur le réseau est soumis à autorisation préalable explicite des personnes compétentes qui ont en charge le bon fonctionnement du réseau.

• Usage des ressources informatiques

L'utilisation des ressources informatiques et l'usage des services Internet (accès à la toile (web), courrier électronique, téléchargement ftp...) ainsi que du réseau local pour y accéder ne sont autorisés que dans le cadre de la législation en vigueur et notamment celle de la CNIL.

L'utilisation de ces ressources partagées doit être rationnelle et loyale. Ainsi, chaque utilisateur doit en user raisonnablement. Il lui importe également de respecter les recommandations qui peuvent lui être fournies.

L'usage de mémoires de masse (clé USB...) peut-être toléré (voir ci-dessus) afin de sauvegarder des travaux ou d'amener des informations nécessaires à un travail. Tout autre usage étant exclu. Le support doit être exempt de toute infection virale. Il est rappelé que l'usage du courrier électronique est un moyen efficace de transférer des données.

Le lycée Branly ne peut être tenu pour responsable des dommages, pertes de données ou d'information, d'atteinte à la confidentialité découlant directement ou indirectement de l'utilisation de ses ressources informatiques.

• Règles d'utilisation, de sécurité et de bon usage

Tout utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait des ressources informatiques et du réseau auxquels il a accès. Il a aussi la charge, à son niveau, de contribuer à la sécurité générale. En particulier :

- Tout utilisateur ne doit utiliser que les seuls comptes pour lesquels il a reçu une autorisation. Ainsi, dans l'usage qu'il peut en faire, il doit en permanence rester clairement identifié. En particulier, dans l'usage des services Internet, il est interdit d'utiliser un identificateur qui ne serait pas celui qui lui a été officiellement attribué;
- Il est interdit de mettre à disposition d'utilisateurs non autorisés un accès aux systèmes ou aux réseaux, à travers des matériels dont il a l'usage ;
- Il s'abstient de toute tentative de s'approprier, de déchiffrer le mot de passe d'un autre utilisateur ou de masquer sa véritable identité ;
- Il est interdit de modifier, copier ou détruire des données autres que celles qui lui appartiennent en propre ;
- Tout utilisateur se doit d'assurer la protection physique du matériel mis à sa disposition ;
- Il doit également assurer la protection de ses informations et de ses données en utilisant les moyens de sauvegarde mis à sa disposition ;
- Les utilisateurs ne doivent pas modifier les raccordements des matériels ;
- Il est du devoir de chaque utilisateur de ne pas dégrader les moyens utilisés. Tout problème doit être signalé le plus rapidement possible aux administrateurs afin qu'une action correctrice soit engagée dans les meilleurs délais ;
- L'usage des services Internet doit se faire conformément aux règles de bonne conduite ;
- L'accès et l'usage aux ressources informatiques à des fins non pédagogiques ou éducatives sont tolérés et peuvent par conséquent être remis en cause.

• Respect de la propriété industrielle et intellectuelle

Toute installation ou copie de logiciel ne peut se faire que par une personne du Lycée habilitée pour cela, et dans le respect de la loi.

- Il est strictement interdit d'effectuer des copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété industrielle.
- L'installation de tout logiciel ne peut se faire que dans le respect de la législation en vigueur, le respect des préconisations de l'auteur et de l'éditeur.
- Il est strictement interdit de copier, d'échanger et diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux vidéos ou toute autre œuvre de l'esprit qui ne soit pas libre de droits depuis le réseau informatique du lycée.

• <u>Préservation de l'intégrité des systèmes informatiques</u>

Les installations du lycée Branly permettent de se connecter ou de dialoguer avec des sites informatiques dans le monde entier.

Les accès aux autres sites doivent se faire dans le respect des règles d'usage propres aux divers sites et réseaux ainsi que dans le respect de la législation en vigueur comme la loi relative à la fraude informatique.

• Contrôles techniques

Des contrôles techniques peuvent être effectués :

- dans un souci de protection des élèves et notamment des élèves mineurs,
- dans un souci de sécurité du réseau et des ressources informatiques,
- pour vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux règles précisées dans cette charte.

A cet effet, la lecture des journaux d'activités du service d'accès au réseau, indiquant l'adresse des sites visités et le poste de consultation ainsi que la visualisation des postes à distance pourront être utilisés. Le contenu des répertoires personnels est protégé. Il pourra être examiné en cas de nécessité, et sur ordre du chef d'établissement.

• Rappel des principaux textes et lois

Il est rappelé que toute personne sur le sol français doit respecter l'ensemble de la législation applicable notamment dans le domaine de la sécurité informatique :

- la loi dite Informatique et liberté, n° 78-17 du 06 janvier 1978
- la législation relative à la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992
- la loi relative au secret des correspondances émises par voie de télécommunication
- la législation relative à la fraude informatique (en particulier les articles 323-1 à 323- 7 du Code Pénal)
- la loi relative à l'emploi de la langue française
- la loi relative aux infractions de presse, sanctionnant notamment la diffamation, le négationnisme, le racisme et les injures
- les législations sur l'audiovisuel et les télécommunications en ce qui concerne les grands principes applicables aux communications publiques et privées
- la législation applicable en matière de cryptographie.

L'ensemble de ces textes est actualisé en permanence et peut être consulté sur le site de la CNIL et celui de Legifrance sur lequel est diffusé gratuitement l'essentiel du droit français. Ils se trouvent aux adresses suivantes : www.cnil.fr et www.legifrance.gouv.fr.

• Sanctions encourues

Le non-respect d'une de ces règles est susceptible d'entraîner des mesures disciplinaires internes à l'établissement. De plus, tout utilisateur ayant enfreint la loi s'expose à des poursuites judiciaires. Cette charte ne peut prétendre tout prévoir et tout réglementer. Par défaut, tout ce qui n'est donc pas explicitement autorisé est à priori interdit.

Charte informatique du Lycée Branly

Je soussigné (e)	
Nom – Prénom :	
Classe :	
déclare avoir pris connaissance de la présente « Charte info et m'engage à la respecter.	rmatique du lycée Edouard Branly »
Je sais qu'en cas de violation de ces règles, le lycée sans préjuger des poursuites judiciaires qui pourront éventu	•
Date :	Signature :



DROIT A L'IMAGE

ANNEE SCOLAIRE 20__/20__

Lycée des Métiers, du Design et des Technologies

Dans un but strictement pédagogique ou éducatif, à des fins non commerciales, et sous réserve de préserver l'intimité de la vie privée de l'élève, tout personnel de l'établissement peut être amené à utiliser, à reproduire et à diffuser des photographies, des enregistrements sonores et vidéos ou des créations des élèves (dessins, écrits, photographies, réalisations intellectuelles...).

AUTORISATION PARENTALE

DE REALISATION ET DE DIFFUSION VALABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 20____/20

Nom - Prénom de l'élève :	Classe	
Représentations photographiques et/ou vidéos de	l'enfant et enregistrements sonores de sa voix	
• •	a droit au respect de sa vie privée… », « …Toute personne peut inter i reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation… »)	dire
J'autorise	Je n'autorise pas	
représentations photographiques et/ou vidéos de l diffuser : sur Internet (site du lycée), sur tous su	tablissement, sans contrepartie financière, à effectuer des mon enfant ou des enregistrements sonores de sa voix et à les apports numériques (cédérom, dévédérom), sur tout support papier e), sur écran ou projection vidéo dans toute manifestation scolaire d) ou dans les médias (presse, télévision).	
Précisions : En cas de refus de votre part, la photo e enfant impossible à identifier (ex : gommage des tro	et/ou vidéo ne figurerait dans la page en question qu'en rendant votr aits du visage par un logiciel de retouche d'images.	e
Créations de formes originales (dessins, écrits, p	hotographies et toutes sortes de réalisations)	
	iété intellectuelle (« l'auteur jouit du droit au respect de son nom, c ersonne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible »)	de sa
J'autorise	Je n'autorise pas	
contrepartie financière et pour la durée des numériques (cédérom, dévédérom), sur tout suppo	f d'établissement, à utiliser les créations de mon enfant, droits d'auteur : sur Internet (site du lycée), sur tous supp ort papier (journal scolaire, plaquette de présentation du lycée) n scolaire ou culturelle (portes ouvertes, fête du lycée, concours	ports), sur
M. Mme	responsable légal(e) de l'o	élève
	Signature du responsable légal précédée de la mention manus « Lu et approuvé - Bon pour accord »	icrite

